

Le 20/01/2015

Déclaration liminaire au comité technique local du 20/01/2015.

Monsieur Le président,

En lien avec la Démarche Stratégique, la Direction Générale s'engage de façon antidémocratique dans un processus de réduction des horaires d'ouverture au public. Sous couvert de réponse à l'amélioration des conditions de vie au travail, la Direction locale répond avec zèle à cette demande.

Contrairement aux engagements émis par le DDFIP de Meurthe et Moselle, les personnels et leurs organisations syndicales se trouvent devant le fait accompli. Ils ne peuvent cautionner un tel processus tant sur le fond que sur la forme.

De plus la Direction Générale poursuit la destruction des missions et services par la mise en oeuvre pure et simple de la démarche stratégique.

Les Directions locales ont envoyé cet été à la Centrale leur projet de déclinaison locale de la démarche stratégique :

- fermeture de trésoreries de proximité tant en milieu rural que péri-urbain,
- fusion des SIE et SIP existant sur un même site,
- départementalisation, voire régionalisation de missions
- finalisation de la fusion SIP-CDIF, ...

Au titre du PLF 2015, ce sont 22 emplois qui vont être à nouveau supprimés en Meurthe et Moselle, s'additionnant aux 40 emplois vacants de catégorie C et B.

A cela s'ajoute la diminution croissante des moyens de fonctionnement des services.

Les personnels demandent :

- l'arrêt de la mise en oeuvre de la circulaire nationale du 22 octobre et de la note de service locale du 24 octobre (quelle promptitude!) sur les modifications des horaires d'ouverture au public en Meurthe et Moselle,
- un bilan contradictoire sur l'accueil sous toutes ses formes : physique, téléphonique, mail, courrier,
- une étude d'impact des fermetures de l'accueil physique proposées par la DDFIP 54 sur les autres formes d'accueil (téléphonique, mail, courrier),
- un processus de discussion, tant en local que national, sur l'accueil : doctrines d'emplois, ergonomie de travail, rémunération, conditions de travail,
- la transparence sur le régime indemnitaire lié à l'accueil et son devenir : prime d'accueil et prime de caisse,
- une consultation démocratique par le vote des personnels sur l'accueil : horaires (horaire de début et de fin, pause méridienne, aménagement horaires lors des échéances) et jours d'ouverture site par site,
- l'arrêt des suppressions d'emplois et de la démarche stratégique,
- la communication du projet 2016-2018 de la déclinaison de la démarche stratégique en Meurthe et Moselle. La DDFIP de Meurthe et Moselle doit jouer la transparence.

En application de l'article 57 du décret FP n° 82-453, depuis quelques années, nous vous interpellons et demandons la convocation d'un CHSCT sur cette question de suppressions d'emplois à la DDFIP de Meurthe et Moselle. Or à ce jour, vous n'y avez pas apporté de réponse.

Une jurisprudence récente de la Cour de Cassation (arrêt n°1210 du 26 juin 2013) vient de confirmer que la réunion est de droit et que l'employeur ne peut juger du bien fondé de cette demande.

Solidaires Finances estime tant au regard de la loi que de la jurisprudence en la matière, que c'est en amont de votre projet de suppressions d'emplois que les risques doivent être identifiés dans un objectif de prévention. L'identification des facteurs de risques psychosociaux et en particulier la charge de travail fait partie de votre obligation de prévention.

Le chiffrage des transferts de la charge de travail constitue un critère essentiel d'évaluation des risques psychosociaux pouvant résulter d'une surcharge de travail caractérisée et objective, génératrice de stress ou tout autre pathologie cognitive, de nature à compromettre la santé et la sécurité des agents concernés. Vous devez évaluer le plus précisément possible les conséquences envisageables sur la santé des agents et adopter une politique de prévention adaptée voire même ambitieuse !

Le ministre lui-même l'avait annoncé...

Nous avons boycotté votre première et deuxième convocation et nous n'avons pas l'intention de cautionner les suppressions d'emplois par notre présence.. S'agissant déjà d'un simple avis à émettre et n'ayant aucun moyen d'amender votre décision définitive prise en amont avec la Centrale, vous connaissez parfaitement notre position : elle est simple, nette et sans réserve : - **nous refusons haut et fort ces 22 suppressions d'emplois** qui viennent encore s'ajouter aux précédentes qui s'accumulent depuis plus de 10 années consécutives....

Que de dégâts, que de souffrances au travail, que de perturbations dans tous vos services, dus principalement aux compressions d'emplois, à l'aggravation des relations conflictuelles avec les contribuables-usagers et les collectivités locales ajoutées aux pressions hiérarchiques qui s'abattent sur vos agents de base qui perdent peu à peu leurs repères, leurs convictions d'être en mesure d'accomplir avec honneur leurs missions de service public..

On peut s'interroger : quand cette hémorragie d'emplois va-t-elle être stoppée ?

« **Les agents veulent savoir, ils ont le droit de savoir** » pour paraphraser un journaliste célèbre de RMC...

Oui, les agents veulent savoir à quelle date vous avez programmé la fermeture ou la fusion de services en Meurthe et Moselle ? Regroupements, pôles, applications informatiques palliatives, transferts des missions au privé, sont autant de signes précurseurs de la suppression des services publics de proximité et des missions régaliennes du Ministère des Finances....

Oui les agents veulent savoir : pourquoi aucun administrateur de la DGFIP ne rentre en résistance ? D'où provient cette résignation devant le fait accompli, cette docilité à appliquer des décisions en vous réfugiant derrière votre qualité de fonctionnaire asservi aux ordres gouvernementaux ? N'avez-vous pas l'impression de couper la branche sur laquelle vous avez assis confortablement votre carrière ? Etes-vous devenu le capitaine d'un bateau qui deviendra à court terme fantôme ?

Oui les agents veulent savoir pendant combien de temps va durer encore le gel de leur indice ? Est-ce là leur juste récompense pour tant d'efforts et tant d'adaptations aux réformes qui s'accumulent depuis 15 ans ???

Oui les agents de Meurthe et Moselle veulent savoir, ils ont le droit de savoir ce que sera demain leur avenir et s'ils seront contraints de se mettre en colère une bonne fois pour toute afin que cesse : la destruction programmée des services publics, les suppressions d'emplois, la baisse continue de leur pouvoir d'achat.....

Nous ne manquerons pas de vous faire connaître à court terme le degré de découragement et de désespérance de vos agents, vous aussi Monsieur le Président, **vous devez savoir, vous avez le droit de savoir.**